

le Vert et l'Amarante

N°9 JANVIER 2020

Bulletin de l'Association des médaillés de l'administration pénitentiaire édité en partenariat avec l'École nationale d'administration pénitentiaire

AMAP



Médaillés pénitentiaires



Édito

Plusieurs de nos lecteurs nous ont fait part de leur satisfaction devant les modifications apportées à notre bulletin, pour la publication de son numéro 8. Nous enregistrons ces réactions avec plaisir et les recevons comme un encouragement à poursuivre nos efforts dans l'élaboration de ce bulletin.

Nous espérons donc que la qualité des articles présentés dans ce numéro 9 répondra à votre attente et nous sommes bien entendu à votre écoute pour tenir compte de vos avis et propositions. À ce titre, nous envisageons de donner à nos adhérents la place qui leur revient dans ce bulletin en ouvrant une rubrique « courrier des lecteurs » que vous pouvez dès maintenant alimenter en nous envoyant vos observations à l'adresse postale de l'association. D'autre part, nous souhaitons publier dans chaque numéro un « portrait de médaillé » qui permettra de présenter un adhérent de notre association et lui donnera la possibilité d'exprimer ce que représente pour lui la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire, d'exposer les motivations de son adhésion à l'AMAP et ses attentes par rapport au fonctionnement de l'association.

Nous échangerons sur ces sujets et bien d'autres lors de notre assemblée générale qui se réunira cette année à Lille, où nous serons accueillis par la direction interrégionale. Cette destination avait été proposée par plusieurs participants à l'assemblée générale de 2019. Vous trouverez dans ces pages le programme prévisionnel, donc encore susceptible d'être modifié, des visites que nous vous proposerons dans cette région des Hauts-de-France que tous ceux qui, au cours de leur carrière, ont été amenés à la découvrir savent qu'elle mérite amplement de l'être. La découverte des magnifiques quartiers historiques de Lille et Arras, des lieux de mémoire émouvants de la première guerre mondiale et enfin du souvenir indélébile de l'activité minière marqueront les étapes de ce voyage qui débutera par un aperçu de l'histoire et de l'avenir du site pénitentiaire de Loos.

En espérant vous retrouver nombreux en avril pour ce nouveau regroupement, temps fort et convivial de l'activité de l'AMAP, je vous souhaite bien sincèrement une bonne et heureuse année 2020.

Jean-Charles Toulouse
Président de l'AMAP



Programme prévisionnel du voyage du 24 au 26 avril 2020

page 2



Francis Lagrange, peintre du baigne de Guyane

Par André Bendjebbar
page 3



Il y a 100 ans : épisode tragique à la maison d'arrêt de Loudeac

Par Laurent Levallois
page 6



Le complexe de Robin des Bois !

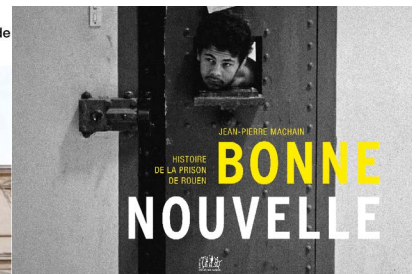
Par Jean-Michel Armand
page 8

Assises : Le Britannique Robert Dolby condamné à 30 ans de réclusion



Un crime presque parfait sur la Côte d'Azur : le cas Robert Dolby

Par Louis Roure, psychiatre et criminologue,
page 10



Bonne-Nouvelle, l'histoire de la maison d'arrêt de Rouen

Par Jean-Pierre Machain
page 13

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DU VOYAGE 2020 DU 24 AU 26 AVRIL 2020

Vendredi 24 avril

- > accueil à la direction interrégionale de Lille
- > visite du site de Loos ; histoire de l'abbaye et projets d'aménagement
- > assemblée générale



Abbaye de Loos

Samedi 25 avril

- > visite guidée du Vieux Lille
- > colline de Notre-Dame-de-Lorette, nécropole nationale
- > promenade à Arras



Lille

Dimanche 26 avril

- > centre historique minier de Lewarde



Centre historique minier de Lewarde

Notre-Dame-de-Lorette



FRANCIS LAGRANGE, PEINTRE DU BAGNE DE GUYANE

par André Bendjebbar

Auteur d'un ouvrage magnifique publié aux Presses de l'Énap, fruit de longues années de recherche dans les archives et les musées, l'historien André Bendjebbar dresse, dans cet article, le portrait d'un de ces plus célèbres et prolifiques peintres bagnards, Francis Lagrange (1900-1964).

Peu de professeurs de Lettres nous enseignèrent qu'il y eut un empereur des forçats. Ce titre fut donné au sculpteur Puget par Charles Baudelaire dans son poème *Les Phares*. Le poète chantait les « colères de boxeur », les « impudences de faune » de l'artiste toulonnais. Victor Hugo, ostracisé par Napoléon III, le créateur du bagne, n'eut de cesse de dévoiler la grandeur des âmes humaines recouvertes par les écailles du crime. On lui doit cette phrase : « il y a des Benvenuto Cellini au bagne comme il y a des François Villon dans la langue ». Les poètes, capables de sonder les reins et les cœurs, eurent l'intuition qu'il y avait des fulgurances au bagne. Mais, encore fallait-il, au-delà des anticipations des poètes, donner une réalité aux œuvres picturales des bagnards. Le livre *Les Peintres du bagne* est une défense et illustration des fulgurances entrevues par nos poètes visionnaires.

Pourquoi le bagne ?

Sous la II^e République, puis le Second Empire, la colonie de la Guyane fut imaginée à la fois comme un pénitencier et comme une colonie de peuplement. Cette illusion dura un siècle. Le 20 mai 1852, la frégate *La Forte* débarqua les premiers 630 condamnés. Dès lors, la noria des hommes punis, venus de métropole et des départements d'Algérie, ne cessa plus. Des citoyens condamnés, sans être esclaves, furent privés du droit à sépulture, et ne pouvaient pas être affranchis.

La loi du 28 mai 1885 décida de remplir davantage encore les cales des navires-prisons. Une nouvelle catégorie d'exilés fut créée : les relégués. Cette loi votée par la III^e République triomphante ne concernait pas les assassins, ni les auteurs de crimes de sang, ni les suppôts des Cours d'assises, mais de petits délinquants, moitié vagabonds, moitié chenapans, des voleurs de poules, des escrocs, des malandrins que les juristes nommaient les récidivistes. Les vrais truands qui, eux, s'auto-qualifiaient de *Durs*, surnommaient la valetaille de la délinquance : *les pieds de biche*.

Aux transportés et aux relégués s'ajoutèrent, à partir d'un précédent initié par la Convention, ceux qui étaient coupables d'atteinte aux intérêts de l'État : les espions et les opposants politiques. On les appelait déportés. C'est dans cette catégorie que fut classé Alfred Dreyfus, qui lui aussi dessina, à l'encre noire, des touches et des traces sans fin sur des feuilles de papier.

Le bagne devint entre 1852 et 1938, le réceptacle des désordres nationaux. C'est à l'aune de l'histoire de France et de l'histoire du monde, que doit s'analyser, et se comprendre le fait social et culturel que fut le bagne de Guyane. Les angles d'attaque de cette immense question sont multiples. Notre recherche pour écrire *Les Peintres du bagne* a été d'actionner la clé de l'art pictural pour comprendre et interpréter un siècle d'histoire pénitentiaire.



LAGRANGE (Francis), *les Derniers ...*, sanguine, 40 x 23 cm, 1950, collection F. Morand.

Les peintres de la nuit

Il n'y eut jamais d'atelier de peintre bagnard, sauf à considérer le cachot comme un espace de création artistique. Aussi, à part une photographie tardive du peintre Francis Lagrange au milieu de ses toiles et pigments, il est malaisé de reconstituer les faits, gestes, us et méthodes des peintres bagnards. Rien ne surgit à la vue, toute l'information se glane dans les papiers saisis par l'administration pénitentiaire.

Le peintre Francis Lagrange (1900-1964) se définissait lui-même comme l'incarnation de la trilogie : *plan*, *thune* et *bif*. Les préoccupations des bagnards, qu'ils fussent peintres ou simples *fagots*, concernaient le petit trésor caché dans l'étui (le *plan*) qu'ils dissimulaient dans leurs entrailles, leurs billets de banque et les lettres clandestines (*bifs* ou *biftons*). Porteurs des *rayures du diable*, il leur était interdit de vendre leurs œuvres d'art. Comme des chiens à l'attache, toujours environnés « de ferraille, de cadenas, de barres et trousseaux de clefs », peindre relevait d'une prouesse héroïque.

Les œuvres d'art des bagnards n'auraient donc pas dû exister. Or, elles se comptent aujourd'hui par centaines, sans compter les centaines d'œuvres fugaces que le temps, la négligence et l'inconscience ont laissé perdre. Comment éclaircir le paradoxe de l'abondance des peintures alors qu'il y avait une impossibilité théorique et pratique de peindre ? La postérité s'étonne de découvrir qu'au bagne, il y avait un marché de l'art. Comment était-il organisé ? Combien d'œuvres étaient fabriquées ? À quel rythme ? À quel prix ? Pour quels clients ? Pour quels sujets ? Les archives du fond Ubaud du musée Ernest Cognacq à Saint-Martin-de-Ré, et un des dossiers Lagrange des Archives d'Aix-en-Provence nous permettent d'élucider en grande partie ce mystère de la création.

À part les peintures monumentales des églises de Guyane, peintures mandatées et encadrées, les peintures que nous conservons sont des peintures de la nuit. Sur un chevalet improvisé, la planche d'un bat-flanc, le peintre-bagnard, parfois les pieds dans les fers, attendait la nuit, prompt à tomber à l'équinoxe, pour commencer à peindre des œuvres de petit format. Le rythme et la durée de travail dépendaient de la quantité de lumière volée : « la lampe baisse, la mèche grésille, je vais être forcé de m'arrêter », écrit F. Lagrange. En 1933, un médecin de l'île Royale, le docteur Mercier fournissait à Lagrange de quoi s'éclairer : « Chaque soir tu prenais ton tabac, tes feuilles, allumettes, pétrole pour travailler le soir ».

La correspondance clandestine échangée, en 1933, entre Francis Lagrange et le déporté Jules Laperre nous permet de déterminer le prix de vente de départ d'une œuvre d'art et le temps approximatif de travail. Un nu de Lagrange valait 15 francs, une peinture, sans précision de taille et de support, 12,5 francs, le même prix pour une peinture sur soie ; un album se commandait 12 francs, une aquarelle 4 francs, un portrait de Galmot, 2 francs. La totalité des commandes passées par Jules Laperre à Lagrange entre avril et octobre 1933 s'éleva à 515 francs. Cette somme ne prend son sens que si on la compare à ce que pouvait gagner un forçat par un travail légal. Quand Francis Lagrange se vit confier la tâche de 2^e comptable aux travaux, il gagnait 25 francs par mois. Autrement dit, une seule commande de peintures, en quelques mois, dans l'année 33, représentait l'équivalent de près de deux ans de travail officiel. Le montant des gains espérés prend toute sa saveur si on le rapporte aux frais d'une évasion. Dans les années 30, les frais individuels d'une évasion s'élevaient à 600 francs par bagnard. Les gains de la peinture pouvaient dépasser les gains des jeux clandestins. Dès lors, on ne s'étonnera pas que tous les peintres-bagnards aient plusieurs fois tenté *La Belle*, même si presque tous échouèrent dans leur évasion physique.

L'exécution du travail pictural était plus ou moins rapide. Les peintures sur soie, sur toile, sur papier se faisaient rapidement. Le 9 août 1933, le déporté Jules Laperre passa commande à

Francis Lagrange de 4 paysages, 4 nus, 2 tableaux, 4 aquarelles, 2 albums et 5 portraits de Galmot. Le 10 septembre, le même déporté accusa réception des paysages, des nus et des tableaux. En un mois, Lagrange avait peint dix œuvres, ce qui signifie qu'il tint un rythme de trois à quatre peintures par semaine. Les œuvres voyagèrent sur canot, ou sur le téléphérique qui liait l'île Royale à l'île du Diable, et elles furent livrées au destinataire qui en accusa réception. Les passeurs étaient soit les canotiers bagnards, soit les surveillants militaires.

Les clients des peintres ne pouvaient être que le personnel du

bagne et, plus rarement, un bagnard revendeur. Dix fois, Francis Lagrange mentionne dans ses bifs qu'il n'a pas une minute à lui, « travaillant continuellement pour ces messieurs du Personnel ». Ces messieurs sont de mauvais payeurs, ils payent peu et tard : « le principal ne m'a pas payé ». Mais que faire pour ne pas les brusquer ? D'ailleurs, il fallait capter leur bienveillance. Dans une case, il est impossible de peindre au milieu d'une foule de bagnards bruyants, menaçants, avides, curieux. Peindre demande de la tranquillité, une certaine solitude. Un peintre a besoin de sérénité, de concentration. La fausse punition devint alors une récompense. Pour travailler, Francis Lagrange demanda, et obtint d'être à l'isolement. Cette faveur lui fut accordée puisqu'il travaillait pour les « MM. du personnel ». Étrange milieu carcéral : l'encellulement individuel devient un adoucissement de peine ; les peintres criminels signent leurs œuvres, les receleurs demeurent dans l'ombre.

Au bagne, la demande fut la loi d'airain du commerce du marché de l'art. Quand Francis Lagrange projeta d'écrire son propre livre témoignage sur le bagne, et de faire plus vrai que les écrits d'Albert Londres, il se fixa un programme iconique pour illustrer ses écrits. Son programme d'illustrations indiquait bien les centres d'intérêt du public. Il se proposait de peindre des vedettes des cours d'assises, aujourd'hui oubliées. Puis, il dressa la liste des scènes à peindre : la réclusion, les cases de Dreyfus et d'Ullmo, la silhouette des Îles du Salut, des vues de l'île Royale, le quai, le blockhaus, le camp, les cellules, la pierre de la guillotine, la visite médicale, le Quatrième peloton, le mouillage, les corvées, les tatouages. Des éléments de ce programme se retrouvèrent chez tous les peintres-bagnards.

La capacité de séduction des peintres sur le personnel, et sur les autres forçats dépasse l'entendement. L'année 1933 fut pour le forçat une année prolifique. Tous les jours, il était chez le médecin de l'hôpital de l'île Royale : « je suis chez le médecin, je suis chez lui tous les jours de 10 heures à 2 heures ».

Dans une lettre clandestine que Francis Lagrange adressa à Fifi (le bagnard Hasser), il raconta l'extraordinaire connivence qui le liait au docteur Mercier et à sa femme : « Sache que je suis très fort dans ma partie, au point que je donne des cours de dessin et de peinture au docteur et à sa femme qui sont déjà des artistes amateurs de première force et qu'ils sortent tous deux de familles d'artistes... Question gastronomie, je ne suis pas à plaindre, j'ai place à la table du docteur avec qui je mange tous les jours qui me considère en camarade ».

Ainsi donc, un *Salon des Beaux-Arts*, mêlant notables et un illustre voyou, fonctionna un temps sur l'île Royale. Francis Lagrange oubliait qu'il était un condamné à dix ans de travaux forcés : « C'est incroyable, nous blaguons, discutons, jouons, comme de vieux amis, je connais par leur nom tous les condisciples de sa promotion. Je vis avec eux comme un intime ». Et pour Noël 33, les Mercier le convièrent à leur table : « à l'occasion de Noël, j'ai chialé comme un gosse de ce qu'ils m'avaient demandé et obtenu que je le passe avec eux ».

Au bout du compte, la peinture du bagne a vu le jour parce qu'une sociabilité extra-carcérale et extra-judiciaire existait. Lorsque l'administration pénitentiaire saisit, à Saint-Laurent-du-Maroni, le 11 avril 1938, une caisse appartenant à Francis Lagrange, les agents firent l'inventaire du matériel de peinture qu'il possédait. Le peintre disposait de tout le nécessaire pour réaliser ses œuvres.



L.K., *Un jour de manœuvre de la pompe à incendie à l'hôpital de Cayenne*, aquarelle sur papier, 30,5 x 19,5 cm, musée Balaguier, La Seyne-sur-Mer.

Pendant le siècle de son existence, au bagne, la route de la création artistique fut presque toujours ouverte. Les peintures conservées démontrent combien les établissements pénitentiers de Guyane étaient poreux, ouverts à tous les alizés, à toutes les fraudes. En vérité, les archipels isolent, mais aussi, ils lient les hommes. Et, parmi les liens humains, les millions de gens qui se pressent aujourd'hui dans les musées, démontrent que l'art est un langage universel. Les peintres bagnards de Guyane parlèrent eux-aussi ce langage.



PREMIER (Joseph), assiette sur tôle peinte à l'huile, fonds Énap. CRHC



Les PRESSES de l'Énap

Les Peintres du bagne - André Bendjebbar

Cet ouvrage étonnera les chercheurs et curieux qui découvriront que, dans un univers carcéral, situé à plus de 7000 kilomètres de la mère patrie, a existé un atelier d'artistes où furent créées, en un siècle, plus de 600 œuvres connues à ce jour. Ces œuvres conservées dans les collections des musées nationaux et les galeries, constituent le sujet et le corpus de ce livre. L'ouvrage reproduit 160 tableaux et dessins, tantôt naïfs, tantôt dignes des petits maîtres, et répond à la question : comment et pourquoi des bagnards, des réprouvés, des bannis, des hommes punis, des captifs ont-ils pu avoir une liberté de création dans un univers que l'opinion considérait comme le dernier cercle de l'enfer ?

En vente à l'accueil de l'Énap (paiement chèque ou espèces),

Bon de commande téléchargeable sur le site de l'Énap :

<https://www.énap.justice.fr/les-presses-de-lenap>

Renseignements et demande de devis :

Laetitia Eleaume :

Tél : 05 53 98 90 95 - mail : laetitia.eleaume@justice.fr

Le plus célèbre peintre bagnard est **Francis Lagrange** (1900-1964). Sa légende naquit en 1960 aux États-Unis. Condamné à la relégation par un tribunal de Rouen, il poursuivit ses actes criminels de faussaire en Guyane, ce qui lui valut d'être condamné par la cour de Cayenne à la transportation. Francis Lagrange était artiste avant de partir en Guyane. Son art lui valut sur place une activité incessante. Nous lui devons des dizaines d'œuvres qui sont autant des tableaux que des pièces d'archives. **Jules Laperre** (1890-1937?) était un déporté, en rien artiste, mais qui parvint à commercialiser sous son nom des œuvres de Francis Lagrange. **Galmot** fut un député de Guyane (1919-1924) qui enthousiasma les Guyanais par son programme : « ni race, ni classe, ni sexe ». **Charles-Benjamin Ullmo** (1882-1957), officier de marine couvert de dettes, car trop sensible aux charmes des *cocottes*, fut déporté pour intelligence avec l'ennemi. Sa peine purgée, il se convertit au catholicisme en Guyane. **Albert Ubaud** (1888-1964) est un haut fonctionnaire de l'administration pénitentiaire. Amateur d'art et versé dans les recherches historiques, il fut un bon aquarelliste et un observateur méticuleux de la vie au bagne. **Albert Londres** (1884-1932) fit dans *Le Petit Parisien* entre août et septembre 1923, une série de reportages qui lui valurent une renommée toujours très grande. Pour mener à bien son enquête, l'administration pénitentiaire lui ouvrit toutes les portes, et lui fournit des dossiers préparatoires. En quelques semaines, le grand reporter visita certains camps du bagne, interrogea les condamnés, et adressa des articles qui firent sensation. Son grand talent de plume fit souvent passer ses élégances littéraires pour des vérités historiques.

IL Y A 100 ANS : ÉPISODE TRAGIQUE À LA MAISON D'ARRÊT DE LOUDÉAC

Par Laurent Levallois

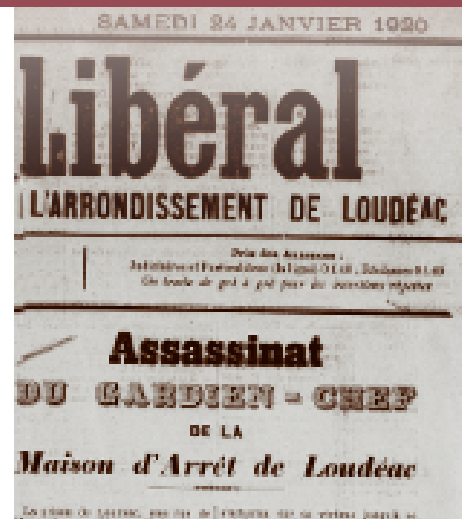
Aujourd'hui, dans la petite ville bretonne de Loudéac (22), plus personne ne se souvient de l'existence de la prison. Et encore moins du drame qui s'y joue en janvier 1920. Et pourtant, pendant plus de 100 ans, une maison d'arrêt existe en plein coeur de cette paisible ville d'environ 5 500 habitants.

C'est sous l'impulsion de la Société royale pour l'amélioration des prisons fondée en 1819 que le Conseil général décide de construire à Loudéac un établissement neuf. En avril 1821, un terrain est donc acheté en centre ville, rue de Moncontour. Puis en novembre, plans et devis sont envoyés au Préfet pour la construction d'une prison destinée à recevoir 30 individus facilement et 40 si nécessaire. Un espace suffisant est laissé un peu en arrière de l'édifice pour construire, plus tard, la caserne de gendarmerie.

Toutefois, la construction des prisons relevant du budget départemental, M. Dubourguet, conducteur des travaux, se voit contraint de rechercher une construction à bas coût. C'est ainsi que la démolition du vieux château de Stuer, situé à une lieue et demie de Loudéac, va permettre la récupération des pierres, bois et ardoises jugés convenables pour l'édification de la nouvelle geôle loudéacienne. Compte tenu des budgets restreints, une seule soumission arrive sur le bureau des adjudications. C'est donc Pierre Perrocheaux, entrepreneur demeurant à Pontivy, qui emporte le marché.

Commencée en 1824, la prison est opérationnelle dès le 17 septembre 1825. Mais les différentes demandes formulées par les gardiens chefs successifs démontrent de nombreux manquements dans la sécurité : pas de murs d'enceinte assez hauts, pas de double enceinte, pas de murs de séparation entre les cours, des serrures défectueuses, absence de fosses et de latrines, etc.

C'est cette prison peu sécuritaire que va diriger Ernest Halbert¹. Il naît le 10 septembre 1876 à Fontevraud l'Abbaye (49), fils de Baptiste, gardien à la colonie pénitentiaire de Saint-Hilaire et d'Ernestine Guérin. En 1896, il est boucher à Montreuil-sous-Bois. Le 15 novembre 1897, il incorpore le 90^e Régiment d'infanterie stationné à Tours. Devenu Caporal le 22 octobre 1898, il quitte l'armée active le 24 septembre 1900. Il rejoint rapidement l'administration pénitentiaire et dès le 19 décembre 1900, il est surveillant ordinaire à la Colonie des Douaires à Gaillon (27). Le 29 janvier 1904 à Cadouin (24), il se marie avec Marie Carbonnel. Devenu gardien ordinaire à Laon (02) le 5 mai 1908, il est ensuite nommé gardien commis greffier à la maison d'arrêt de Bourges le 30 avril 1909, puis au même titre le 14 juin 1911 à la prison de La Santé. Ses qualités remarquées par ses supérieurs lui permettent de devenir Gardien chef à la maison d'arrêt de Valognes (50) le 7 août 1914. Néanmoins, il doit quitter ce poste par mesure d'ordre à la suite d'un incident l'ayant opposé à la gendarmerie locale. Il rejoint donc Loudéac le 26 mars 1916. Il est secondé dans sa tâche par son épouse au quartier femmes et par François Le Dantec, gardien ordinaire².



Le Petit Libéral, 24 janvier 1920

En 1918 et 1919, il demande un poste plus important avec l'avis favorable de l'administration pénitentiaire. En 1918, le directeur de la circonscription pénitentiaire de Rennes écrit : « *cet agent fait preuve dans son emploi actuel, de sérieuses qualités et est apte à rendre de plus grands services. Très bien doué physiquement, il pourrait être affecté à une prison plus importante dont la population passerait pour difficile à mener comme la prison de Saint-Nazaire par exemple* ».

Mais en janvier 1920, Ernest Halbert se trouve toujours à Loudéac avec son épouse et ses 3 enfants, Gabriel né en 1904 et les jumeaux André et Marie Madeleine nés en mars 1919.

Tout est calme dans la prison de Loudéac quand est incarcéré le nommé Jean-Marie Le Guellec³, le 6 décembre 1919, inculpé d'empoisonnement. Âgé de 19 ans, il est domestique agricole. Rapidement, Le Guellec courtise la sœur de la patronne à qui il promet le mariage. Au bout de quelques mois, la jeune fille s'apercevant qu'elle est enceinte lui rappelle ses promesses de mariage. Mais Le Guellec fait la sourde oreille et se procure illégalement de la strychnine. Une première fois, il fait avaler une pilule de poison à la jeune fille qui échappe à la mort. Deux jours plus tard, il l'emmène dans une masure abandonnée et lui fait prendre une nouvelle dose de strychnine dont l'effet est foudroyant. Marie-Louise Le Nestour meurt le 4 décembre 1919. Le Guellec est arrêté le 6 décembre 1919.

Le Guellec⁴ se montre d'une telle docilité qu'Ernest Halbert relâche un peu sa surveillance. Travaillant le plus souvent seul dans un atelier particulier, Le Guellec descelle du mur de la pièce un madrier de bois garni de pointes servant à partager la corde pour en faire de l'étope. Puis il tresse une corde longue de plus de 5 mètres. Avec un manche de cuillère aiguisé il réussit à scier un gros barreau d'un banc de l'atelier.

Le 17 janvier 1920 vers 11h30, après sa promenade quotidienne, il attaque Ernest Halbert qui lui tourne le dos pour refermer la porte de la cour. Il l'assomme et s'acharne sur sa victime. Per-

Ancienne maison d'arrêt de Loudéac en 2019 - ville de Loudéac



nant son sang en abondance, Ernest Halbert veut fuir et gagner la cour d'entrée. Mais Le Guellec se précipite à nouveau, le renverse à terre et le traîne dans l'atelier dont il referme la porte. L'assassin s'agenouille sur la poitrine de sa victime et l'étrangle pour l'achever. Le Guellec place le cadavre d'Ernest Halbert dans l'atelier dont il ferme la porte à clef puis, à l'aide du madrier et de la corde, il franchit les deux murs d'enceinte et se laisse tomber dans le jardin de l'hôpital pour s'évader en emportant le troussseau de clefs de la prison⁵.

C'est un spectacle d'horreur que découvrent les premiers témoins. Aux murs des éclaboussures de sang et des traces de mains ensanglantées. Au sol, des mares de sang et notamment dans le corridor près de l'atelier où Le Guellec a enfermé le malheureux gardien chef. L'autopsie du corps révèle plusieurs blessures dont une qui a défoncé le crâne et occasionné la mort.

Cinq jours plus tard, le 22 janvier 1920 dans l'après midi, Le Guellec est arrêté puis réintégré à la maison d'arrêt de Loudéac le lendemain.

Le 9 février 1920, Jean-Marie Le Guellec est à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc pour subir un examen mental à sa demande afin de vérifier s'il n'est pas réellement fou. L'examen établit sa pleine et entière responsabilité et qu'il n'existe aucune atténuation mentale à ses forfaits. Il revient à la prison de Loudéac le 11 mars 1920. Avant son jugement il est très mal noté par l'administration pénitentiaire : « *dangereux, sournois, violent, volontaire ; individu des plus dangereux ; assassin de M. Halbert, surveillant chef à Loudéac ; décidé à tout tenter pour s'évader, il ne reculera pas devant de nouveaux crimes* ».

Le 25 mai 1920, Le Guellec est renvoyé devant la cour d'assises. Transféré à Saint-Brieuc le 3 juin 1920, il comparait les 23 et 24 juillet 1920. Malgré ses multiples tentatives pour atténuer sa responsabilité, le procureur réclame la peine capitale. Dans son arrêt en date du 24 juillet 1920, la cour d'assises le déclare coupable d'empoisonnement, assassinat, évasion et, lui accordant des circonstances atténuantes, le condamne à la peine des travaux forcés à perpétuité et un an de prison. Dans la prison briochine, il va encore tenter de s'évader en fabriquant avec sa cuillère un poignard qui sera découvert par le gardien chef.

Le 2 juillet 1921, il quitte Saint-Brieuc pour la maison centrale de Beaulieu. Il rejoint ensuite Saint-Martin-de-Ré et le 27 décembre 1921, embarque sur le bateau « La Martinière » pour la Guyane. En 1923, il se trouve aux Îles du Salut.

Le 6 décembre 1926, il s'évade du bagne en compagnie de cinq complices dont le célèbre Dieudonné⁶. Trois sont repris et un autre meurt enlisé dans les vases. Arrêté au Brésil, Le Guellec est réintégré au bagne le 10 juillet 1927. En 1929, il obtient une commutation de sa peine de perpétuité en celle de 20 ans de travaux forcés. Cette commutation n'interviendra qu'en 1935 par décret du 28 novembre. Mais le 3 avril 1936, il s'évade à nouveau. Il se réfugie au Brésil, refait sa vie sous une identité usurpée et ne semble pas avoir revu la métropole. Il meurt au Brésil en 1961.

Dans son livre « La vie des forçats », préfacé par Albert Londres, Dieudonné brosse un portrait angélique de Le Guellec en noircissant la mémoire des trois malheureuses victimes.

Le mardi 20 janvier 1920 à 10h00 à Loudéac se déroulent les obsèques d'Ernest Halbert en présence de tous les notables de la ville. Le corps est ensuite amené à la gare pour être acheminé vers Fontevraud où il doit être inhumé. L'épouse d'Ernest Halbert s'installe quelques temps à Fontevraud avec ses trois enfants puis à Bourges où elle décède en 1971.



La prison de Loudéac fermera définitivement ses portes suite au décret du 6 septembre 1926 qui supprime de nombreuses maisons d'arrêt jugées petites et inutiles. Devenue propriété municipale, elle se transforme en foyer municipal en 1936 puis plus récemment en salle polyvalente.

Gardien chef de 1^{re} classe, assassiné dans l'exercice de ses fonctions, Ernest Halbert mérite de ne pas être oublié.

¹ La fiche matricule de M. Halbert permet d'avoir sa description physique : 1,58m, cheveux bruns, yeux noirs, front découvert, nez moyen, menton rond, visage ovale.

² François Le Dantec, né en 1866. entré dans la pénitencière en 1890. Gardien à Fontevraud, Brest, Saint-Brieuc, Loudéac.

³ Né le 30-09-1900 à Mellionec (22)

⁴ Extrait du registre d'écrou : 1,67m, cheveux marrons.

⁵ Ce troussseau de clefs ne sera jamais retrouvé obligeant le remplacement de nombreuses serrures de la prison.

⁶ Camille Eugène Dieudonné (1884-1944). Accusé à tort d'être membre de la bande à Bonnot. Condamné à mort en 1913, peine commuée en celle des travaux forcés à perpétuité. Parti pour le bagne de Guyane en 1913, il est libéré en août 1927 et revient en métropole.

1926 : La suppression des petites prisons d'arrondissement

Le décret du 3 septembre 1926 supprime, pour des raisons de compression et d'économies pour les budgets de l'État et des départements, les tribunaux d'arrondissement et donc les prisons d'arrondissement (article 2) où s'exécutaient des peines inférieures à 3 mois.

L'argument économique devait permettre de développer les prisons cellulaires ou de transformer les établissements en établissements cellulaires. 98 petites prisons furent fermées à la suite de ce décret dont celle de Loudéac. Des mesures analogues furent prises pour les prisons militaires.

Cependant, un certain nombre furent rouvertes durant la Seconde guerre mondiale, en particulier dans le cadre de la loi du 16 mars 1943 réprimant l'activité communiste ou anarchiste.

Pour les mêmes raisons, on en profita pour réduire également le nombre de circonscriptions pénitentiaires, la plupart située au siège de chaque maison centrale : leur nombre passa de 21 à 16 (alors qu'il en existait 45 en 1871).

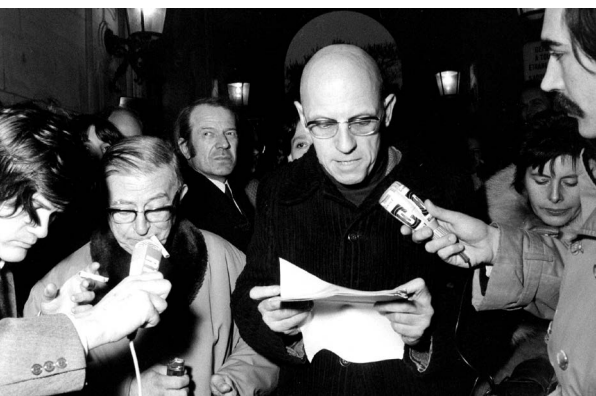
Dans le prochain numéro, nous publierons une carte de toutes ces prisons disparues ou transformées et vous solliciterons pour publier dans le bulletin, l'historique de celles que vous connaissez.

LE COMPLEXE DE ROBIN DES BOIS !

Par Jean-Michel Armand



Jean-Paul Sartre



Jean-Paul Sartre, Michel Foucault et Gilles Deleuze, Paris, 17 janvier 1972.
Photographie de Elie Kagan - BDIC



André Breton



Pierre Vidal-Naquet

Notre collègue, Laurent Levallois, a remis avec justesse et talent à sa juste place le personnage de Claude Gueux dont notre Victor Hugo national avait fait dans son court récit éponyme, la figure expiatoire d'une « tentiaire » honnie*. Certes, le monde des prisons de cette époque méritait-il sans doute d'être l'objet de justes et légitimes critiques et ce combat fut celui de certains philanthropes, républicains radicaux voire d'anarchistes. Mais fallait-il pour autant, avant de jeter l'eau sale du bain, parfumer abusivement ceux qui y barbotent. Ce constat, nous allons le voir, a transcendé bien des époques

Ce Claude Gueux n'était en réalité qu'un assez peu séduisant personnage mais il fût au bon endroit (Clairvaux, prison maudite) et à la bonne place (le détenu persécuté par un surveillant sadique). Ce « Gueux » là avait de plus un patronyme tout à fait vendeur. Si le filon humaniste de la défense des sans droits et des injustement accusés avait commencé avec celle acharnée de Callas paroltaire puis de Dreyfus par Zola, personne ne contestera que ces deux causes là eurent la caution du juste combat.

C'est probablement au cours de la Révolution française de 1789 qu'est apparue une justification quasi métaphysique de l'acte criminel. L'homme désormais dépourvu de protection divine, quelle définition et quelle place donner au bien et au mal ? Et quel statut aurait donc celles et ceux qui s'abandonnent au crime ?

Dès lors, deux courants de pensée ont émergé sur le sujet. Le premier, « de droite », postulant que le crime (la faute) est consubstantiel à la nature humaine et que la sanction (voire capitale) est indispensable pour rappeler le citoyen à l'exercice de sa responsabilité. Le second, « de gauche », estimant que l'individu n'est que le jouet de déterminismes sociaux, et victime d'une justice de classe. Dans cette vision du monde, le crime peut-être dès lors considéré comme un moyen de combat et de subversion de la société comme l'avait déjà revendiqué Donatien Alphonse François de Sade, le "divin" marquis, célèbre apologiste du crime.

C'est au reste en héros sadien que Lacenaire, pâle assassin de la veuve Chardon, revendique son crime¹ comme « un duel contre la société .../...ce crime - écrit-il - est une sanglante protestation contre cette société qui m'avait repoussé. Voilà quel était mon but, mon espoir ! ». Les surréalistes feront de ce voyou-littérateur le parangon de l'homme nouveau auquel ils aspirent : celui débarrassé de toute morale, condition sine qua non pour la totale jouissance d'une liberté sans entraves. Ces mêmes surréalistes verront en Germaine Berton, les sœurs Papin ou en Violette Nozières², des femmes s'étant affranchies de toute la morale bourgeoise et dont ils ont exalté le geste criminel. André Breton, le pape de ce mouvement, ne déclarait-il pas que s'il était fou et enfermé dans un asile, il assassinerait le médecin lui tombant sous la main (Nadja) ou bien définissant l'acte surréaliste le plus simple comme le fait « de tirer au hasard dans la foule » (Second manifeste).

L'acte gratuit, le crime immotivé sans cause, sans fondement et sans mobile, c'est ce que revendique aussi le personnage de Lafcadio dans *Les caves du Vatican* d'André Gide, exigence absurde dans un monde d'absurdités. À la charnière des deux derniers siècles, il se trouvera des esprits forts pour applaudir aux exploits criminels de la Bande à Bonnot.

On exemptera la princesse Charlotte Grimaldi de Monaco (mère du prince Rainier) pour la main généreuse qu'elle tendit à René Girier dit René la canne, braqueur célèbre de l'immédiat après-guerre qui eût, lui, l'élémentaire élégance de lui être à jamais redevable de la place de chauffeur qu'elle lui offrit... bien qu'il ne possédât pas son permis de conduire !

* Voir son article dans le numéro précédent du mois de juillet 2019

http://www.enap.justice.fr/sites/default/files/vert_et_amarante_8_juillet2019.pdf

Après avoir justifié le meurtre des colons français en Algérie : « abattre un européen, c'est faire d'une pierre deux coups : supprimer un oppresseur et un opprimé »³, Jean-Paul Sartre n'aura pas plus d'état d'âme à légitimer le massacre des athlètes israéliens à Munich en 1973 et toute action terroriste comme étant « l'arme des pauvres ».

Plus près de nous en 1981, des intellectuels comme l'historien Pierre Vidal-Naquet, les écrivaines Marguerite Duras, Françoise Sagan et l'avocat Robert Badinter se mobilisent pour soutenir Luc Tangorre accusé de viols et condamné en 1981 à 15 années de réclusion criminelle. Après sept années de détention, il est gracié partiellement par le président Mitterrand en 1987 puis obtient une libération conditionnelle peu de temps après. Il récidivera moins de trois mois après sa sortie en violant deux étudiantes américaines obligeant Pierre Vidal-Naquet à présenter ses excuses dans le journal *Le Monde* du 15 février 1992, reconnaissant avoir vu en ce jeune homme fragile, un nouveau Dreyfus. En 2019, Luc Tangorre est condamné à trois ans et demi d'emprisonnement pour des agressions sexuelles sur trois mineures.

Plus troublant encore sous la plume d'un écrivain de droite, Jean Dutourd qui, dans les colonnes de *France-Soir* du 2 mai 1979 écrivait au sujet de Pierre Goldman qui venait de publier "Souvenirs d'un juif polonais né en France"⁴ : « Goldman est écrivain et moi aussi je suis écrivain. Après avoir lu son livre, j'affirme que cet homme-là, quels qu'aient été ses errements autrefois n'a jamais été un assassin »⁵. Sa culpabilité, bien que dénoncée par un complice, n'a jamais pu être clairement établie.

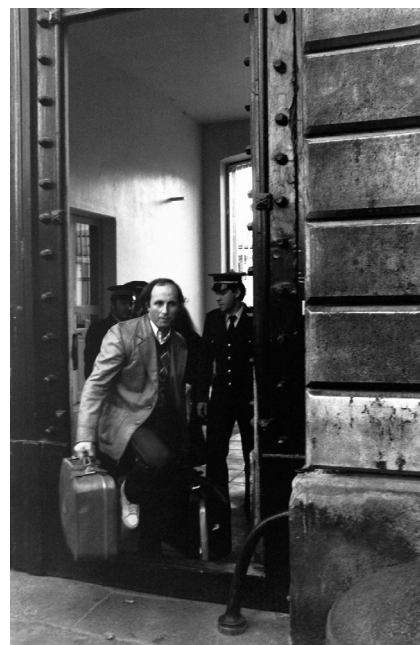
Tous les pénitenciers se souviendront évidemment de la formidable caisse de résonance que donnèrent certains journaux aux combats de Jacques Mesrine et de Roger Knobelspiess contre l'odieuse société, justifiant ainsi leurs agressions et leurs braquages.

Mais ces nouveaux Robin des Bois furent littéralement encensés quand ils engagèrent une partie de bras de fer contre les QHS⁶. Knobelspiess, incarcéré depuis 1972 pour une série de braquages, vitupéra contre l'acharnement judiciaire dans deux livres⁷ qui lui ouvrirent grandes les portes des salons parisiens et des palais de la République. Gracié par François Mitterrand en 1981 et coqueluche de la gauche germanopratinne, il fût de nouveau arrêté en 1983 suite à l'attaque d'un fourgon blindé. On se pinça le nez et on mit sous le boisseau les éloges qu'on n'avait pas jusque-là comptés. Mais le Groupe d'Information sur les Prisons (GIP) qui l'avait soutenu inconditionnellement ne voulut pas voir là une récidive. Sous la plume de Michel Foucault, ce nouvel acte de banditisme n'était que la confirmation de leurs thèses : « qui entre en prison pour avoir volé quelques milliers de francs a plus de chance de sortir en gangster qu'en honnête homme ». Une lapalissade qui a fait florès depuis !

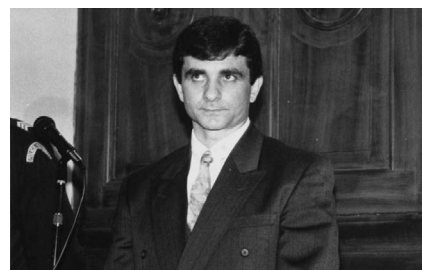
Pour tous ces humanistes, cette inclination pour les criminels a inspiré in fine une espèce d'idéologie anti pénale. Dès lors que le criminel n'est plus qu'une victime de la société, celle-ci perd, pour ainsi dire, le droit de le condamner. Elle n'a plus que le devoir de soigner un être malade de la place que la malchance de ses origines lui a imposée dans la communauté. C'est bien au demeurant cette mission qui, aujourd'hui, est assignée à nos services. Mais c'est aussi ce qui fait, sans doute, l'intérêt de nos métiers !



Pierre-François Lacenaire



Roger Knobelspiess



Luc Tangorre

¹ Mémoires, révélations et poésies de Lacenaire, écrits par lui-même à la Conciergerie, Paris : Chez les marchands de nouveauté, 2 vol., 1836

² Germaine Berton assassine le 22 janvier 1923 Marius Plateau, cadre de l'Action Française. Violette Nozières tente d'empoisonner ses parents en décembre 1932. Son père ne surviva pas. Léa et Christine Papin assassinèrent leur patronne, Mme Lancelin et sa fille, le 2 février 1933.

³ Préface de Jean-Paul Sartre du livre de Frantz Fanon, Les damnés de la terre, Paris : F. Maspero, 1961

⁴ Souvenirs obscurs d'un Juif polonais né en France, Pierre Goldman, Paris : Éditions du Seuil, 1975

⁵ Pierre Goldman a été accusé de l'assassinat de deux pharmaciennes boulevard Richard-Lenoir à Paris.

⁶ Quartier de Haute Sécurité dont l'appellation administrative était les Quartiers à Sécurité Renforcée (QSR).

⁷ QHS, Roger Knobelspiess, Paris : Editions Stock 2, 1980. L'acharnement ou la volonté d'erreur judiciaire, Roger Knobelspiess, Paris : Éditions Stock 2, 1981.

UN CRIME PRESQUE PARFAIT SUR LA CÔTE D'AZUR : LE CAS ROBERT DOLBY

Par Louis Roure
Psychiatre et criminologue

Le 2 février 2012, vers deux heures du matin, un résident d'un immeuble de Beausoleil, près de Monaco, appelle les services de police afin qu'ils viennent prendre en charge leur voisine Alexandra, âgée de 29 ans. Elle venait d'être victime d'un viol avec violence par le propriétaire voisin, Robert Dolby, 73 ans, sujet d'origine anglaise. Ce sont les cris de la jeune femme, affolée et entièrement dévêtue qui l'ont alerté. Il l'a trouvée dans le corridor à l'extérieur de l'appartement où elle logeait. Elle était tellement agitée qu'elle continuait à hurler que Robert avait tenté de la tuer en voulant l'étouffer. Son corps portait les traces de griffures, de contusions, de dermatites et d'hématomes. Robert Dolby s'enfermait et se barricadait chez lui, n'acceptant de se rendre à la police que quelques heures après, dans la matinée.

L'année précédente, Robert Dolby avait rencontré la mère d'Alexandra. Un accord s'était établi entre eux pour que celle-ci devienne sa colocataire car la jeune femme projetait de s'installer professionnellement dans la région notamment à Monaco. Alexandra avait entrepris dans le cadre d'études de psychologie une formation de coaching dans une école parisienne. Elle était bilingue car elle avait vécu à Londres. Loger chez Robert était donc une réelle opportunité.

Au départ, il s'est présenté et comporté comme un véritable gentleman tant avec la mère qu'avec la fille, offrant ses services sans aucune difficulté, ni demande de compensation en dehors d'un règlement mensuel de loyer. Malvoyante, Alexandra présentait de par ce handicap un état de particulière vulnérabilité. Peu après l'installation d'Alexandra au domicile de Robert, ce dernier a commencé à se montrer entreprenant pensant sans doute que la jeune femme était sensible à ses charmes. Alexandra n'avait pas perçu que son propriétaire avait l'intention de donner une tournure beaucoup plus sensuelle voire sexuelle à leurs relations. Le soir des faits, après avoir dîné ensemble, elle était naturellement allée se coucher. Peu après, Robert se présentait dans sa chambre entièrement dévêtu. La surprise dans son demi-sommeil, il l'agrippe par son pull, resserrant son étreinte autour du cou en lui disant textuellement en anglais qu'il allait « la doigter, la lécher, puis la baiser et la tuer ». Comprenant immédiatement la gravité de sa situation, la jeune femme va avoir le réflexe, malgré sa mauvaise vision, de tenter de le repousser. Néanmoins, pendant ce temps-là, il réussit à lui introduire un doigt dans le vagin. Elle arrive à s'échapper de la chambre complètement nue et à se réfugier sur le palier en criant au secours.

Interpellé et placé en garde à vue, Robert Dolby niera les faits tout au long de la procédure. Il affirmera qu'il entretenait des relations intimes avec sa colocataire, de 40 ans sa cadette. Ce soir-là, désireux d'avoir un rapport sexuel et devant le refus de

★ / PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR / ALPES-MARITIMES / NICE

Assises: Le Britannique Robert Dolby condamné à 30 ans de réclusion



Le palais de justice de Nice / © VALÉRY HACHE / AFP

PARTAGES

f Partager

Twitter

Un Britannique de 74 ans à l'appétit sexuel insatiable, sorte de "Docteur Jekyll et Mister Hyde", a été condamné jeudi à 30 ans de réclusion pour le meurtre d'une sexagénaire et le viol et la tentative de meurtre d'une jeune colocataire. Le jury de la cour d'assises a suivi les réquisitions.

celle-ci, il avait entrepris de la caresser dans l'espoir de la faire changer d'avis. Il expliquera qu'elle avait alors réagi en faisant une crise d'hystérie qu'il s'était efforcé de maîtriser, ce qui expliquait, selon lui, les contusions évoquées. Il maintiendra ce déni pendant toute la suite de la procédure, affirmant : « je n'ai jamais essayé de la tuer ».

Mais ce qui devient intéressant dans cette affaire, c'est que l'officier de police judiciaire qui avait dirigé l'enquête en recherchant d'éventuels précédents a exhumé une procédure de la police de Menton classée pour "mort naturelle" en 2010 relative au décès d'Alexia C..., 68 ans. Elle avait été trouvée morte et complètement nue dans l'appartement qu'occupait alors Robert Dolby à Roquebrune-Cap-Martin. Il déclarera à cette époque que s'étant absenté quelques minutes pour aller à la cuisine, il l'avait trouvée morte au retour. Toujours selon lui, il aurait alors pratiqué immédiatement un massage cardiaque avant d'appeler la police. Mais l'autopsie pratiquée n'avait rien démontré du tout sur ce plan-là. Intrigué par ce dossier lacunaire, le magistrat instructeur avait fait exhumer le corps de cette femme. L'examen toxicologique pratiqué allait mettre en évidence la présence d'une importante quantité de somnifères.

La plupart des femmes qui ont connu Robert Dolby en Principauté de Monaco ont dit l'avoir rencontré au bar américain

de l'hôtel de Paris, flanqué de ses deux petits chiens, grâce auxquels il nouait facilement le dialogue avec elles. Au cours de l'enquête celles-ci se sont toutes apitoyées sur la situation de solitude de ce veuf élégant.

Certaines ont même eu l'occasion d'apprécier les talents culinaires de ce cuisinier de métier qui disait avoir exercé aux quatre coins du monde dans des hôtels de luxe. Certaines de ces femmes évoqueront tout de même des préoccupations sexuelles obsessionnelles. L'expertise psychiatrique a mis en évidence un homme âgé de 73 ans dont la présentation d'ensemble est tout à fait correcte et adaptée tant dans son attitude, son langage que dans sa manière de s'habiller. Il clamera son innocence tout au long de ces examens. Il ne décrit aucun passé pathologique médical, chirurgical ou psychiatrique tant en Angleterre qu'en France. Il n'a pas le souvenir d'avoir été maltraité durant l'enfance ou l'adolescence - sauf l'évocation d'abus sexuels dont il aurait été victime - tout en insistant tout de même sur le fait qu'il serait le seul survivant des neufs enfants de la fratrie. Il décrit une éducation stricte sur le modèle victorien, ayant grandi auprès d'un père violent et intransigeant. Après le baccalauréat, il a entrepris une formation à l'école hôtelière et son activité professionnelle se déroulera essentiellement comme cuisinier ce qui lui a permis de parcourir le monde dira-t-il. Il a été placé à la retraite officiellement à l'âge de 65 ans et va venir s'installer en France. Il était marié avec Marie, femme d'origine tchèque, et ils ont vécu 40 ans ensemble sans avoir d'enfants. Il est veuf depuis 2009. Il a toujours fait attention à son alimentation ayant une consommation d'alcool modérée et affirmant n'avoir jamais fumé ni s'être drogué. Il ne bénéficiait d'aucune prescription médicale notamment à visée psychotrope. Et il se décrit comme aimant les femmes, l'opéra, les restaurants, la cuisine et les voyages. Sur le plan de son caractère et de sa personnalité, il insiste sur le fait qu'en général il a toujours été considéré comme un homme ayant bon caractère, généreux, globalement normal mais surtout ni agressif, ni violent, ni bagarreur. Il se décrit aussi comme possédant un sens moral correct et un seuil normal de tolérance à la frustration et à la maîtrise de son contrôle émotionnel. Situait son éveil pubertaire vers l'âge de 14 ans et sa première relation sexuelle à 15 avec une orientation exclusivement hétérosexuelle, il reconnaît avoir eu de nombreuses aventures féminines en dehors de son mariage. Il estime que son activité libidinale a toujours été de bonne qualité et même actuellement malgré son âge. Au total, l'expertise psychiatrique n'a mis en évidence aucune pathologie mentale évolutive repérable sur le plan de la clinique nosographique psychiatrique. L'expertise psychologique a confirmé tout cela en insistant sur le fait qu'il avait tendance, d'une manière générale en dehors de la négation, à banaliser son comportement, surtout dans le domaine sexuel.

Au cours de l'instruction concernant d'abord l'affaire Alexandra à laquelle s'est ajoutée l'affaire Alexia C... et pour compléter son information concernant le passé du sujet notamment en Angleterre, le juge d'instruction réussit à se faire communiquer toutes les pièces d'un dossier pénal extrêmement fourni. En effet, Il a été retrouvé dans ses antécédents



Accueil » Le magazine » Les incontournables » LE BARBE BLEUE DE LA CÔTE D'AZUR



LE BARBE BLEU DE LA CÔTE D'AZUR

Yann 18 décembre 2014 Le magazine, Les incontournables

judiciaires que durant l'enfance, il avait été déjà interpellé par la police à deux reprises mais les décisions de culpabilité n'étaient pas inscrites au casier judiciaire pour cause de minorité pénale. En résumant la situation judiciaire de Robert Dolby, son dossier pénal signalait 21 accusations ayant donné lieu à trois décisions de culpabilité pour pénétration par effraction chez des particuliers et dans des magasins, pour vols et cambriolages, recel d'objets volés, vol de voiture, possession d'instruments pouvant servir aux effractions, obtention de biens par le biais de faux documents.

A partir de 1990 il s'attaque aux personnes. Notamment un renvoi devant le tribunal de la cour pénale centrale pour le délit de tentative de viol et blessures corporelles constatées. Il était alors âgé de 50 ans lors de cette dernière condamnation. Il s'agissait de l'agression de l'une de ses collègues de travail qu'il avait séduite et réussi à convaincre de le suivre chez lui, puis à l'agresser car elle s'était refusée à une relation sexuelle. Ces faits étaient survenus quelques mois après une relation platonique. Pour sa part, la plaignante, âgée de 24 ans, décrit l'agression comme extrêmement violente après qu'il ait tenté de lui faire boire de l'alcool. Après son refus de toute relation sexuelle, il a alors tenté de la tuer. Bien que dénudée, elle a réussi à lui échapper et s'est retrouvée dans la rue, sauvée par une voiture de police qui passait par là.

En France, une autre victime du nom de Mathilde s'est manifestée. Robert Dolby l'avait rencontrée au bar américain de l'hôtel de Paris à Monaco. Il l'a séduite en la faisant s'apitoyer sur son sort et sa solitude après la mort de sa femme. Elle aussi le décrit comme obsédé sexuellement. Elle dira « il était très obstiné, argumentatif, parlait à haute voix, criait de colère, puis gardait le silence des jours entiers. Son humeur et son comportement dépendaient totalement d'une satisfaction de son désir ». Elle insistera sur son caractère « guidé par sa libido.../... le sexe est le moteur de sa vie ». Finalement cette femme le quittera avec difficultés, par peur de ses réactions violentes et agressives.



Un retraité rejugé pour avoir violé et tué ses partenaires sexuelles



Condamné à trente ans de réclusion en décembre dernier par la cour d'assises des Alpes-Maritimes, Robert Dolby, un ressortissant britannique de 75 ans vivant à Beausoleil, a fait appel. Ce qui se conçoit, vu son âge et la peine à purger.

Tout cela montre que les faits d'infractions sexuelles graves et de violence de Robert Dolby pour lesquels il a été mis en examen et jugé s'inscrivent dans une histoire personnelle ayant associé, d'une part, une vie sociale et sentimentale apparemment adaptée et, d'autre part, une déviance infiltrant son parcours biographique depuis l'adolescence. Son comportement violent et agressif s'est manifestement aggravé au fil du temps pour en arriver au viol et à la tentative de meurtre sur Alexandra, étant par ailleurs soupçonné d'être antérieurement l'auteur du meurtre d'Alexia C.....

L'ensemble des personnes interrogées comme témoins ou victimes, y compris Mathilde, son ex liaison, le décrivent comme un sujet possessif supportant mal de se voir opposer un refus surtout dans le domaine sexuel. À cela, il faut ajouter un lourd passé judiciaire anglais jalonné de procédures liées au début à des infractions contre les biens pour en arriver à des infractions à caractère sexuel contre les personnes. Il s'agit donc d'un sujet qui présente un véritable état dangereux au sens criminologique du terme, en raison de son comportement caractérisé par des indices révélateurs nombreux retrouvés depuis l'enfance tant en Angleterre qu'en France et attesté par un processus criminel qui passe de l'atteinte aux biens à celle des personnes. En raison de son caractère dissimulateur, menteur, violent et agressif, on peut considérer que nous sommes en présence d'une personnalité présentant un fonctionnement pervers sur le plan structurel, sa personnalité profonde s'étant manifestée au travers de son comportement délinquant puis criminel.

Finalement malgré ses dénégations et se présentant comme victime de fausses accusations, il sera reconnu coupable du meurtre d'Alexia C... et de la tentative de meurtre et du viol sur Alexandra par la cour d'assises de première instance de Nice et condamné à 30 ans de réclusion criminelle, condamnation confirmée par la cour d'appel d'Aix-en-Provence. Toute cette affaire a été largement couverte par la presse régionale et nationale.

NB : tous les noms et prénoms ont été modifiés, ce parti-pris de discrétion ne changeant en rien cette histoire criminelle.

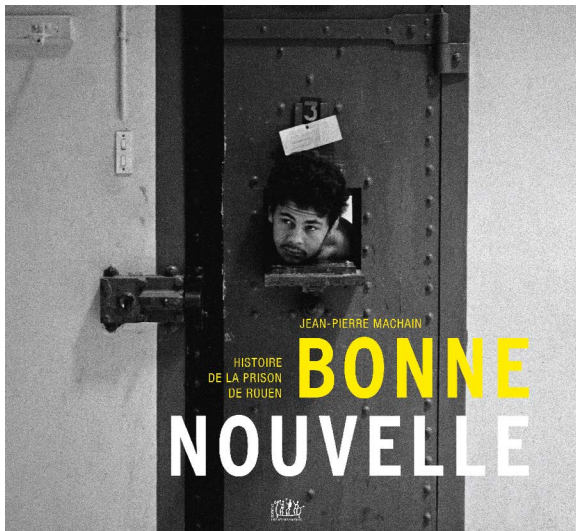




BONNE-NOUVELLE

L'HISTOIRE DE LA MAISON D'ARRÊT DE ROUEN

Par Jean-Pierre Machain



Depuis son édification au 19^e siècle, personne n'était en mesure de relater l'histoire de la maison d'arrêt de Rouen dans son intégralité sauf quelques événements marquants. Il existe bien quelques bribes de recherches effectuées par des historiens de la ville et quelques témoignages d'anciens détenus célèbres. Notre collègue, Jean-Pierre Machain, surveillant brigadier à la maison d'arrêt de Rouen, s'y est attelé pendant près de 10 ans pour finalement donner naissance à un bel ouvrage avec la collaboration des Éditions l'Écho des vagues.

Le livre raconte qu'à Rouen, bien avant la prison Bonne-Nouvelle, il existait des bastilles dont les vestiges sont toujours visibles aujourd'hui : le donjon, lieu emblématique de la ville, car c'est là que furent présentés les instruments de torture à la plus célèbre des femmes de France, Jeanne-d'Arc. Le Livre raconte également le Baillage de Rouen au Moyen Âge avec ses tristes prisons et ses bourreaux.

Mais il y a aussi le Parlement ou Palais de justice, l'un des plus anciens de notre pays (520 ans d'existence), l'hôpital Saint-Julien de Petit-Quevilly qui fut, bien avant de prendre soin de notre santé, une colonie agricole pénitentiaire à la fin du 19^e siècle qu'illustre la fameuse colonie de Mettray près de Tours. Enfin parmi d'autres lieux, il y a le manoir de Saint-Yon où étaient enfermés pendant la Révolution les opposants à ce chamboulement politique mais aussi les premiers « malades mentaux » pour une meilleure prise en charge.

Les rouennais eux-mêmes, ou les touristes qui visitent la ville, ont oublié ou ne remarquent pas d'autres lieux d'enfermement tant les stigmates ont disparu aujourd'hui. L'un des enjeux principaux du livre est donc de les faire ressurgir, en montrant des documents iconographiques souvent inconnus, et de raconter leurs propres histoires.

Et puis, il y a Bonne-Nouvelle, la prison de Rouen, encore en activité et dont l'histoire restait donc à écrire. L'auteur nous confie surtout « *Les raisons qui m'ont poussé à entreprendre des recherches sur Bonne-Nouvelle sont multiples. Mais ma principale motivation est qu'il est difficilement concevable de travailler quotidiennement dans un lieu sans en connaître son histoire. Si des bruits de couloirs laissaient entendre beaucoup d'anecdotes à propos de cette prison, la plupart se révélaient en partie fausses. Et c'est là l'enjeu principal, il s'agissait d'approfondir ces anecdotes* ».

La maison d'arrêt de Rouen a vu passer de « célèbres » hôtes : Raymond Falcou, Marie-Élisabeth Cons Boutboul, le cannibale Nicolas Cogaïn, Roger Knobelspiess ou encore Christophe Rocancourt. Le livre est en effet émaillé de célèbres histoires criminelles mais il relate aussi sa configuration et son fonctionnement à travers les années et les politiques pénitentiaires successives depuis sa construction en 1860. Il relate également les terribles exécutions capitales, la période noire de l'Occupation, les crises politiques des années 1960-1970, les grandes émeutes, et les drames qui, souvent, ont été la source de son évolution et de ses améliorations.



Maison d'arrêt de Rouen



Vous apprendrez par ailleurs que Bonne-Nouvelle a également servi de décor à de célèbres films comme *Adieu Poulet* (1975 avec Lino Ventura) ou pour la publicité. Voici donc les petites histoires qui font la grande histoire de la maison d'arrêt dont on va fêter les 160 ans cette année.

Ce livre est le fruit de plusieurs années de recherches, nous relate l'auteur : « *Quand le couperet de la fermeture de la maison d'arrêt de Rouen est tombé en 2008, je me suis dit qu'on allait raser la prison et personne ne connaîtra finalement son histoire. C'est à ce moment-là que j'ai entamé des recherches. Je me suis d'abord intéressé à l'histoire de Rouen pour trouver des infos sur Bonne-Nouvelle et chose étonnante, peu de livres parlent de la maison d'arrêt. Et force est de constater que finalement il n'y avait ni ouvrage sur la prison, ni de livre grand public qui raconte réellement ce que font les surveillants et les intervenants en prison, ce lien étroit entre la détention des uns et le travail des fonctionnaires* ».

L'ouvrage est superbement illustré par des photographies, des coupures de presse, des notes de service, mais aussi par des objets du patrimoine mobilier pénitentiaire dont certains datent de sa construction.

L'auteur a reçu en décembre dernier un prix de l'Académie des sciences, belles lettres et Arts de Rouen pour son investissement à la sauvegarde du patrimoine normand et plus particulièrement pour les prisons et le monde carcéral trop méconnu des rouennais. En bref, ce sont plus de 210 pages, totalement inédites à lire absolument !



Pour le commander rendez-vous sur le site officiel de l'éditeur : <https://www.lechodesvagues.com/produit/bonne-nouvelle-histoire-de-la-prison-de-rouen/>



CÉRÉMONIE DE FIN DE FORMATION ET DE BAPTÊME 199^e PROMOTION DE SURVEILLANTS PÉNITENTIAIRES « BENJAMIN APPERT » 34^e PROMOTION DE MONITEURS DE SPORT « JEAN-MARC MAZZONETTO »

Le jeudi 18 juillet s'est tenue une cérémonie de fin de formation à l'occasion de laquelle, la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire, échelon argent a été remise à Jean-François Alonzo, formateur à l'Énap par Christophe Millescamps, directeur de l'Énap.

Invité par Christophe Millescamps et rejoint par Jean-Michel Armand, Jean-

Charles Toulouse a remis son diplôme à Jean-François Alonzo et prononcé devant les deux promotions une allocution sur le thème « Honneur et Discipline », devise de la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire.



CÉRÉMONIE DU SOUVENIR MAISON CENTRALE DE CLAIRVAUX 26 SEPTEMBRE 2019

Le 26 septembre 2019, une cérémonie était organisée à la maison centrale de Clairvaux en mémoire des fonctionnaires décédés dans l'exercice de leurs fonctions avec un dépôt de gerbes.

Invités par Hubert Moreau, directeur interrégional de services pénitentiaires de Strasbourg, Jean-Charles Toulouse et Jean-Pierre Drapier représentaient l'AMAP à cette cérémonie simple et émouvante.

REMISE DE MÉDAILLES MAISON CENTRALE DE SAINT-MAUR 27 SEPTEMBRE 2019

La cérémonie s'est déroulée en présence du préfet de l'Indre et du directeur interrégional des services pénitentiaires de Dijon. Dans ce cadre, Jean-Charles Toulouse a eu le plaisir de retrouver Jean-Pierre Ricard et l'honneur de remettre à Didier Duchiron, commandant pénitentiaire et chef de détention, la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire, échelon argent.





INSTALLATION DU DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE MARSEILLE 24 OCTOBRE 2019

Thierry Alvès a été installé par le directeur de l'administration pénitentiaire, Stéphane Bredin. A l'issue de la cérémonie plusieurs personnels pénitentiaires ont reçu la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire.

Jean-Charles Toulouze et Patrick Barracano représentaient l'AMAP à cette cérémonie. Ils ont ainsi pu exprimer à Thierry Alvès les vœux de complète réussite dans ses nouvelles fonctions de la part de notre association et présenter celle-ci aux nouveaux médaillés, avec l'assurance de nos sincères félicitations.

JOURNÉE DES MÉTIERS DE LA SÉCURITÉ - DISP DE DIJON 10 OCTOBRE 2019

Dans le cadre des rencontres de la sécurité organisées par la préfecture de Côte-d'Or, la direction interrégionale de Dijon a présenté le savoir-faire de ses personnels. Les adhérents de l'AMAP présents pour le voyage et l'assemblée générale du mois d'avril avaient pu apprécier la plupart de ces démonstrations.

Invité par le directeur interrégional, Jean-Charles Toulouze a pu une fois encore remarquer le professionnalisme et l'implication des personnels pénitentiaires fiers de présenter leurs métiers. L'intérêt manifesté par les autorités présentes, parfois surprises de découvrir des pratiques et des compétences dont elles ignoraient la nécessité et la maîtrise, et par un public jeune et curieux, témoigne de la réussite et de l'utilité de telles initiatives.

Il faut donc souhaiter qu'elles soient renouvelées et l'AMAP pourrait y participer pour présenter la médaille d'honneur de l'administration pénitentiaire dont la vocation est de reconnaître la qualité des services rendus à l'institution. Cette question pourra être débattue lors de l'assemblée générale du 24 avril 2020.



COLLOQUE : 10^e ANNIVERSAIRE DE LA LOI PÉNITENTIAIRE : TOURNANT OU ABOUTISSEMENT

Les 13, 14 et 15 novembre, l'Énap a accueilli près de 300 personnes pour son colloque consacré à l'anniversaire de la loi Pénitentiaire « 10 ans de la loi pénitentiaire : tournant ou aboutissement ».

Après une intervention croisée de Jean-François Beynel, inspecteur général de la Justice et de Nicole Borvo-Cohen-Seat, ancienne sénatrice de Paris, qui ont relaté la lente maturation de la loi pénitentiaire, de très riches échanges ont été menés durant cinq demi-journées placées sous la présidence de Jérôme Filippini, préfet du Lot, Claude d'Harcourt, préfet de région des pays de loire, Adeline Hazan, Contrôleure générale des lieux de privation de liberté, Isabelle Gorce, présidente du tribunal de grande instance de Marseille et Christophe Millescamps, directeur de l'Énap.

Rassemblés autour de cinq thématiques éclairant les apports, les mises en tension et les interrogations nées de la loi pénitentiaire (Structures/Missions/Usagers/Réputation/Légalité), de nombreux

intervenants ont conjugué cet anniversaire au présent et développé à la fois les incontestables avancées permises par ce texte fondateur mais aussi « ce qu'il reste à faire ».

Le colloque a précisément été clôturé par madame Ernoul-Cabot, directrice adjointe de l'administration pénitentiaire qui, partant du socle édifié par la loi de 2009, a tracé les perspectives et orientations nouvelles fixées par la loi de programmation de la justice 2018-2022 du 23 mars 2019.

Des actes édités par les Presses de l'Énap et des extraits vidéos du colloque seront rapidement ouverts à la consultation de l'ensemble des personnels pénitentiaires. Des extraits en seront publiés dans le prochain numéro du bulletin.

